



COMMUNIQUE DE PRESSE INTERSYNDICALE NATIONALE TAXIS

DU 24 MAI 2019

SUITE AU COURRIER DU 23 MAI DE MADAME ELISABETH BORNE MINISTRE DES TRANSPORTS LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'entrevue du vendredi 17 mai au cabinet de la Ministre des Transports, et de l'entrevue à Matignon le 22 mai, La Ministre des transports et le Gouvernement ont pris par courrier du 23 mai 2019, l'engagement de procéder aux clarifications d'écritures requises au regard de la Loi Orientation des Mobilités.

Sa première mouture impactant l'activité et le champ de l'exercice des professionnels du Taxi de façon consubstantielle.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une mobilisation pour le 28 mai 2019. Nous prenons acte du courrier de la Ministre des Transports, Madame Élisabeth BORNE, de sa volonté de prendre en compte les éléments de sa loi portant à interprétation et possible conflit d'application, néfaste pour le champ professionnel du taxi.

Nous relevons aussi, la mise en place en urgence de la commission nationale du transport public particulier de personne en date du mercredi 29 mai, pour procéder techniquement aux ajustements d'écriture.

Considérant les engagements de la Ministre, considérant la mise en place de la commission du T3P du 29 mai, considérant la volonté affichée du Gouvernement de procéder à l'utile clarification d'écriture qui s'impose, l'Interfédérale décide de :

Suspendre la mobilisation du 28 mai 2019 des TAXIS.

Cette suspension a pour but de matérialiser les engagements pris. Néanmoins, nous restons vigilants quant à la concrétisation de ceux-ci. Dans le cas contraire, notre engagement présent quant à la suspension de la mobilisation des professionnels du Taxi cesserait de produire ses effets, avec toutes les conséquences en découlant.

Contact Presse :

Président UNT : Monsieur Rachid Boudjema 06 21 42 79 06

Président FNTI : Monsieur Ahmed Senbel 06 99 19 19 72

Président FNAT : Michel GOUGEON 07 86 58 66 86

Président FFTP Fabrice Cavallera 06 73 73 02 35

Président FNDT Didier Hogrel : 06 09 94 55 55